

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4748

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« dans le respect des règles du marché intérieur de l'Union européenne et de ses engagements internationaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de mettre en cohérence les objectifs annoncés et le texte du projet de loi, il est nécessaire de rappeler que les politiques publiques qui visent à garantir la souveraineté alimentaire de la France doivent inscrire comme premier objectif la nécessité d'assurer prioritairement par la production nationale l'approvisionnement alimentaire des Français.

La souveraineté alimentaire de la France ne peut être atteinte qu'en donnant une priorité aux marchés locaux et nationaux, à l'encontre des logiques libérales portées aujourd'hui par le cadre de la politique commerciale de l'Union européenne prônant l'insertion du secteur agricole dans l'économie mondiale et la mise en concurrence des agricultures, notamment à travers le déploiement des accords de libre-échange. Le déploiement des traités de libre-échange est un véritable fléau pour notre agriculture.

L'Institut Veblen a ainsi révélé que pour le CETA, le Canada faisait pression sur l'UE afin de contrer le renforcement des réglementations dans le domaine agricole, notamment en augmentant le

biveau des pressions exercées devant l'OMC contre « l'interdiction d'importer des produits agricoles contenant des traces de deux néonicotinoïdes dont l'usage est prohibé dans l'UE. Le développement de la souveraineté agricole de la France est ainsi incomptable avec le respect de tels engagements internationaux qui contreviennent au respect de notre agriculture.